

Les Églises ont souvent été à l'origine d'actions sociales qui, au départ, étaient intégrées à la vie de l'Église. Parfois suite à une croissance et quelque fois à une professionnalisation de l'action sociale, celle-ci a pris son autonomie vis-à-vis de l'Église mais ressent le besoin de garder ou de retrouver un fondement ancré dans les valeurs de l'Évangile qui l'ont fait naître.

Ainsi des liens avec l'Église sont inscrits dans les statuts (membres de l'association ou/et membres au CA de droit,...), les projets associatifs énumèrent les bases issues de l'Évangile (accueil inconditionnel, bienveillance, espérance, confiance et possibilité d'un avenir pour chaque personne accueillie, ...).

L'aumônerie est aussi un élément essentiel interne à la vie des actions sociales et qui permet de préserver l'identité spécifique des œuvres issues des Églises.

Avec ce document nous allons recenser les différentes aumôneries puis examiner les aumôneries en milieux ouverts et en découvrir les spécificités.

LES DIFFÉRENTES AUMÔNERIES

Les aumôneries en milieux fermés sont les aumôneries des prisons, des hôpitaux, des maisons de retraite, des armées,... Dans ces services, souvent financés par l'État, les personnes qui s'y trouvent ne peuvent pas se rendre dans un lieu qui leur permette de vivre leur culte. Ainsi en est-il du militaire en opération extérieure, de la personne alitée à l'hôpital ou encore de la personne incarcérée. Ce sont donc les cultes qui se déplacent vers les personnes concernées au sein de ces milieux fermés.

Les aumôneries des établissements d'accueil pour les mineurs sont très spécifiques et soulèvent plusieurs difficultés éthiques et de consentements à la fois des responsables du mineur, parents ou tuteurs, et des mineurs. Ces aumôneries sont indispensables et peuvent être le lieu du développement de valeurs importantes valables pour tous les enfants quel que soit leur arrière-plan : 'je suis précieux', 'Je suis unique', 'mon corps est important', 'ma liberté de penser et de m'exprimer est essentielle', etc.

Les aumôneries en milieux ouverts sont moins fréquentes. Ces aumôneries concernent des services dans lesquels les personnes ont la possibilité d'exercer les cultes qu'ils veulent car leurs déplacements ne sont pas limités. Ces aumôneries en milieux ouverts se développent pour plusieurs raisons :

- La place sociologique de la religion est moindre et en même temps l'importance de la spiritualité s'accroît, avec moins de dogmatisme que dans le cadre religieux.
- La spiritualité ne se limite pas à 'l'exercice du culte'
- L'accent est mis sur la prise en compte globale de la personne et sa dimension spirituelle devient importante. Ce besoin peut être nié ou considéré comme négligeable pour certains, alors que pour d'autres il est essentiel.
- Les différents services concernés se rendent compte que la dimension spirituelle doit être prise en compte par des personnes clairement désignées et qu'il n'est pas possible que ce soit



une personne qui aurait une autre fonction, cela prêtant à confusion.

- Le domaine de l'éthique dans lequel l'aumônier a sa place avec les autres partenaires.
- Même la loi de 2002, concernant les **services sociaux ou médico-sociaux**, intègre cette dimension spirituelle dans le droit des personnes (Loi 2002.2 art. 11, exprimé dans la charte des droits et libertés) !
- Enfin notre pays accueille de nombreux immigrés dont la culture intègre la spiritualité dans leur vie quotidienne. Ne pas tenir compte de cet aspect des choses pour eux serait ne pas les comprendre, ou en tout cas ne pas tenir compte de ce qui pour eux est important et pourrait empêcher pour ces personnes fragilisées de retrouver certains repères ou/et réseaux.

Ainsi nous voyons de nombreux exemples de nouveaux lieux d'aumônerie en milieu ouvert : dans des services publics, comme les écoles, les universités, dans des associations ou Fondation (Claire Demeure à Versailles, Fondation Arc-en-Ciel dans le Doubs, l'Armée du Salut, Foyer de Grenelle à Paris, ABEJ Solidarité Lille), dans des entreprises privées (Aéroport de Paris, Gare de Lyon Perrache, Euralille avec la 'Passerelle'...), des villes nouvelles ont aussi tenu compte de l'aspect culturel avec des espaces dédiés...

Nous ne traiterons dans la suite de ce document que des aumôneries en milieu ouvert qui sont à aborder différemment de celles en milieu fermé.

BUT ET OBJECTIFS D'UNE AUMÔNERIE EN MILIEU OUVERT :

Le but d'une aumônerie en milieu ouvert n'est pas d'apporter le culte à chaque accueilli selon ses affinités, puisque chacun peut s'y rendre librement.

Le but d'une aumônerie en milieu ouvert est de mettre en évidence, souligner, puis éventuellement répondre au besoin spirituel, un aspect important de la personne humaine.

Ce besoin est une dimension qui touche à la transcendance, à la spiritualité et au sens de la vie. Cela permet de se donner des réponses aux questions fondamentales : d'où je viens, où je vais, pourquoi j'existe, suis-je pardonné, suis-je aimé, ai-je de la valeur, pourquoi le mal, quel sens a mon parcours difficile ?... Besoin de se libérer de sa culpabilité, besoin de se réconcilier, besoin d'entrer en relation, besoin d'être valorisé sont autant de besoins fondamentaux que l'aumônerie peut aborder. L'aumônerie est là aussi pour présenter la vie, les promesses et l'amour inconditionnel de Dieu, ce qui permet à certains de construire leur vie. Dans la prise en compte des personnes accueillies

dans leur globalité, l'aumônerie apporte par sa spécificité des réponses différentes, décalées, mais complémentaires aux réponses apportées par les professionnels des autres domaines d'intervention. Elle rejoint chacun dans son ressort existentiel et donne une dimension supplémentaire au travail fait par le service.

Les objectifs de l'aumônerie sont essentiellement d'écouter et de dialoguer avec les personnes accueillies. L'aumônerie libère la parole sur ces questions existentielles qui sont souvent étouffées.

De plus, par sa présence et par sa parole, l'aumônerie, pour les accueillis comme pour les salariés, suscite le questionnement sur le sens de la vie et sur la valeur des actes au quotidien, tout en respectant évidemment ce qu'est et ce que croit chaque personne. Enfin l'aumônerie peut encourager les personnes accueillies à la mise en place d'un réseau de relations en dehors du champ des accueillis.



MISE EN PLACE D'UNE AUMÔNERIE :

Quel que soit le type d'aumônerie qui est mis en place, celle-ci ne peut se mettre en place que dans le cadre du projet de l'association ou de l'établissement concerné.

Dans chaque service elle doit faire partie intégrante du service et, une fois mise en place être proposée comme n'importe quel autre service de l'association ou de l'établissement. Bien sûr l'aumônerie n'intervient pas

dans les autres domaines qui ne sont pas de son ressort, mais vient en complémentarité.

La création d'une aumônerie en milieu ouvert doit permettre que cette aumônerie soit significative, inscrite dans la durée, en relation forte avec les équipes et rester en lien avec les entités culturelles responsables de l'aumônerie.

LES MOYENS

L'aumônier :

La fonction d'aumônier peut passer par des formations complémentaires (formation à l'écoute, formation spécifique au milieu concerné, il existe plusieurs possibilités de formation, bien sûr il est entendu que l'aumônier ai un solide bagage biblique, théologique et religieux).

Il est aussi important qu'un cahier des charges soit défini.

L'aumônier doit être attentif aux différentes sensibilités d'approche spirituelle des accueillis et des salariés.

L'aumônerie peut être composée d'une ou plusieurs personnes, l'aumônier principal peut s'entourer d'une équipe pour le seconder.

Une présence

L'aumônerie peut assurer des permanences régulières, met à la disposition des personnes accueillies des outils d'information - journaux, littérature, vidéo - suscite des groupes de parole, de méditation ou des rencontres individuelles, organise des fêtes (Noël, Pâques), concerts...etc. Bien sûr l'aumônier peut être amené à faire des cérémonies religieuses durant des temps particuliers (décès d'un accueilli,...), en tenant compte de la sensibilité religieuse des personnes présentes.

Le statut de l'aumônier peut prendre deux formes possibles:

- Soit il est salarié ou bénévole de l'association ou de l'établissement, mais il doit être désigné par un tiers cultuel compétent pour décider de la validité de son service. Il est directement sous la tutelle de l'association ou de

l'établissement, avec un lien éloigné de sa tutelle cultuel.

- Soit il est mis à disposition par une entité cultuelle, avec un lien plus souple avec la hiérarchie du service dans lequel il intervient et avec un lien fort avec son entité cultuelle.

Le financement :

- Pour l'association 1905, selon l'article 19, elle peut percevoir des rétributions pour les cérémonies et services religieux, même si l'aumônerie dépasse ce cadre.
- Pour l'association 1901 ou l'établissement, les prestations peuvent être tarifées. « Frais de personnel extérieur » (compte 62110) ou en don (compte 67, qui reste toujours une charge exceptionnelle). Le plan comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés prévoit aussi un compte dans les charges de personnel intitulé « indemnités aux ministres des cultes » (6481). « Frais de culte et d'inhumation » que l'on intitulera « aumônerie » (6581000).
- Les financements pour les postes d'aumônerie en milieu ouvert ne seront pas pourvus par l'état, qui ne subventionne que les postes en milieu fermé. Ces financements peuvent être assurés par les associations ou établissements sur leur fonds propres, ou par des dons ou par des entités culturelles ou par un mélange de ces différentes sources. Il est important que les associations ou établissements participent largement à ces financements afin d'ancrer l'aumônerie dans leur fonctionnement.



Le temps passé :

Les horaires de ce service d'aumônerie est en fonction de la taille des établissements et du nombre de personnes accueillies, mais aussi du nombre de services dans lesquels l'aumônerie peut intervenir.

Il est important qu'il y ait au moins une présence hebdomadaire auprès des accueillis, en plus des visites spécifiques ou à l'occasion d'évènements particuliers. Il

est nécessaire de ne pas négliger les moments passés avec les salariés ou avec les équipes. Une bonne relation avec ceux-ci est le gage d'un bon fonctionnement de l'aumônerie. Enfin le travail d'aumônerie ne se limite pas aux permanences ou aux différents contacts, mais peut demander du temps d'organisation de l'aumônerie, de préparation d'évènements, de bilan...

Les aumôneries en milieu ouvert, dans les œuvres sociales, sont essentielles pour mettre en valeur le besoin spirituel des accueillis, voire des salariés.

Avant même que les actions sociales des Églises se développent il est important pour les Églises de poser les bases d'une approche dans ce domaine auprès des personnes qu'elles accueillent.

De nombreux autres lieux de participation peuvent être investis par l'Église qui peut répondre à des besoins d'aumônerie dans des œuvres non issues des Églises ou de leur Église. Elles peuvent aussi soutenir les aumôneries dans les écoles, les universités en encourageant et en prêtant main forte aux personnes qui y sont et peuvent créer des aumôneries dans ces lieux.